



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 Décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le treize décembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Médard-de-Prèsque, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Alain CONNE, Maire.

Sont présents : Alain CONNE, Eric TOUMAZOU, Isabelle GINSON, Jean-Pierre JAMMES, Sébastien MAILLOT, Serge RIOL, Marie-Pierre SOLIGNAC, Yvette PONCIE, Nathalie MARCENAC.

Absent excusé : Christian LAGARRIGUE

Est désigné secrétaire de séance : Sébastien MAILLOT.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 Septembre 2019.

L'ordre du jour est ensuite présenté et abordé :

- Fixation tarifs 2020 – Concessions cimetièrè
- Fixation tarifs 2020 – Salle polyvalente
- Fixation tarifs 2020 – Eau et assainissement collectif
- Fixation tarifs 2020 – Charges locatives
- D.E.T.R. 2020 – Réfection toiture logements communaux
- Modification adressage
- Choix du fournisseur signalétique adressage

Un point est ajouté à l'ordre du jour initialement prévu sur la convocation :

- Fonds de concours CAUVALDOR - Réfection toiture logements communaux

- Informations et questions diverses

Fixation tarifs 2020 – Concessions cimetièrè

Les tarifs avaient été revus à la hausse en 2019. Ils restent inchangés en 2020.

Fixation tarifs 2020 – Salle polyvalente

Les tarifs actuels datent de 2016. Ils restent inchangés en 2020.

Fixation tarifs 2020 – Eau et assainissement collectif

- Le tarif de l'eau, fixé à 1,35 € / m³ / abonné en 2019 passe à 1,40 € / m³ / abonné en 2020. Le tarif de l'abonnement reste inchangé.
- Le tarif de l'assainissement collectif, fixé à 1 € / m³ / abonné en 2019 passe à 1,05 € / m³ / abonné en 2020. Le tarif de l'abonnement reste inchangé.

Fixation tarifs 2020 – Charges locatives

Les tarifs actuels des charges locatives datent de 2017. Ils restent inchangés en 2020.

Les loyers augmentent mécaniquement de 1,20 % à partir du 1^{er} Janvier 2020 (Indice de Révision des Loyers – INSEE).

L'ensemble des tarifs communaux est consultable sur le site Internet de la Mairie, Rubrique Informations/Tarifs services communaux.

D.E.T.R. 2020 – Réfection toiture logements communaux

Il apparaît nécessaire de refaire la toiture des logements communaux situés Place de la Mairie. Pour financer une partie de ce projet, une participation de l'Etat (estimée à 30% du coût total) est demandée au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Modification adressage

Lors de la réunion publique Adressage du 29 Novembre 2019, une anomalie a été soulevée par un Administré quant à la dénomination d'une voie privée. Une délibération est prise pour rectifier cette erreur et transmise aux Services de l'Etat.

Choix du fournisseur signalétique adressage

Deux entreprises nous ont fait parvenir un devis. Après examen, il est décidé de retenir l'entreprise ALEC.

Fonds de concours CAUVALDOR - Réfection toiture logements communaux

Toujours dans le but de financer une partie du projet, une participation (estimée à 20 % du coût total) est demandée à CAUVALDOR au titre du Fonds de concours.

Informations et questions diverses

- Le logement communal situé Place de la Mairie, libéré au 1^{er} Novembre dernier, a été reloué dès le 23 Novembre. Un second, libre le 4 Janvier prochain, sera reloué dans le courant du même mois, un candidat étant d'ores et déjà retenu.
- Le défibrillateur est installé, Place de l'Eglise, depuis fin Novembre. Des sessions de formation à son utilisation seront organisées en début d'année prochaine par les Sapeurs-Pompiers. Les personnes intéressées par cette formation (gratuite) peuvent dès à présent se préinscrire en Mairie.

- Les projets, pour les mois à venir, sont abordés, à savoir la restauration du lavoir et celle de l'abri bus.
- Affaire FRAUCIEL : Monsieur le Maire signale qu'il n'a reçu aucune information sur la procédure en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Vu par nous, Maire de la commune de Saint Médard de Presque,

Pour être affiché le 19/12/2019 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à St Médard de Presque, Le 19/12/2019

Le Maire,



Alain CONNE